

Questions orales

Pourquoi le ministre refuse-t-il toujours de répondre aux propositions contenues dans ces documents et aux recommandations faites par des organismes ayant une très bonne réputation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai examiné les mémoires que j'ai reçus. J'ai accordé beaucoup d'attention à ce problème particulier. J'ai l'intention d'entendre les autres instances qui me seront faites, chose qui—j'en suis sûr—ne manquera pas de se produire à la fin du mois quand je reprendrai mes réunions avec les parties concernées.

Comme l'a dit le chef de l'opposition, la Chambre des communes sera saisie de ces résolutions et les examinera de façon approfondie. Je crois également savoir qu'on aura la possibilité de fouiller cette question, d'effectuer les comparaisons que j'ai l'intention de faire . . .

M. Wilson: Combien de temps vous faut-il?

M. MacEachen: . . . pour répondre à l'interrogation du député, je précise que j'accorde toute l'attention voulue à ces questions et que je respecte la procédure parlementaire qui prévoit de laisser la Chambre des communes examiner en détail ces mesures. Cela n'a pas encore été fait et je pense que notre tribune est l'endroit idéal pour cela.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA RÉUNION DU PREMIER MINISTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES CANADIENS D'ASCENDANCE POLONAISE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui s'est entretenu hier avec le président du Congrès polonais du Canada et d'autres représentants d'associations canado-polonaises. Quel est le résultat de cette réunion? Les participants se sont-ils entendus au sujet de la position canadienne concernant la situation tragique de la Pologne à l'heure actuelle?

Une voix: Tout comme vous l'avez écrit, Pierre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne voudrais pas me faire le porte-parole des membres du Congrès polonais.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous parlez au nom de Jaruzelski.

M. Trudeau: Je n'ai pas l'habitude d'exposer la position d'autrui. Ils sont, à mon avis, en mesure de la faire eux-mêmes.

J'ai l'impression que nous nous sommes entendus sur trois points fondamentaux, ceux que le Canada a défendus à la tribune de l'OTAN et depuis ma déclaration du 30 décembre. Voici les points en question. Tout d'abord, la loi martiale devrait être adoucie puis abrogée. En deuxième lieu, le dialogue devrait reprendre entre le gouvernement polonais, les membres de Solidarité et l'Église catholique. Troisièmement, il faudrait remettre en liberté ceux qui ont été emprisonnés depuis l'imposition de la loi martiale.

Des voix: Bravo!

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RECOUVREMENT DE LA SOMME VERSÉE AU MEURTRIER RECONNU, CLIFFORD OLSON

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, la question que je pose au solliciteur général a trait encore une fois aux \$90,000—prix du sang—que la GRC a versés à Clifford Olson, geste sans exemple dont le solliciteur général reconnaît maintenant qu'il n'en a été informé qu'au moment où il n'y pouvait plus rien.

Étant donné que le solliciteur général a tout d'abord déclaré que cet argent ne provenait pas du tout du Trésor fédéral, et qu'il a admis par la suite différents pourcentages, y compris 75 p. 100, le ministre pourrait-il nous dire exactement d'où provenait cet argent? Provenait-il d'un fonds spécial destiné à récompenser les informateurs? Quelle partie exactement provenait du Trésor fédéral? Par ailleurs, même s'il a déclaré que la GRC doit remplir ses engagements, y compris ceux qu'elle peut prendre envers des meurtriers reconnus, quelles mesures le gouvernement fédéral prendra-t-il pour recouvrer cet argent?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Pour ce qui est de recouvrer l'argent, madame le Président, je répète que le procureur général de la Colombie-Britannique et les responsables de la division "E" de la GRC sont en train d'en discuter. J'ai hâte de connaître leurs conclusions.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES VERSEMENTS AUX ACCUSÉS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je constate que le ministre est encore une fois incapable de nous dire quel pourcentage de la somme a été versé par le gouvernement fédéral, ou si le gouvernement fédéral a même versé une partie de la somme.

Hier, le solliciteur général a refusé de promettre à la population que l'on ne verserait plus d'argent comme on l'a fait dans le cas d'Olson. Il a même déclaré qu'il continuerait à autoriser ces versements conformément au code professionnel de la GRC.

Ma question est donc la suivante. Étant donné qu'il est possible qu'une telle pratique amène des individus déséquilibrés à tuer par appât du gain ou même à confesser des meurtres qu'ils n'ont pas commis, j'aimerais savoir quelles sont les directives précises du code professionnel de la GRC qui concernent l'autorisation de tels paiements à l'avenir.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, en ce qui concerne la question du pourcentage, le député a prétendu hier qu'à son avis, légalement, ces paiements seront entièrement à la charge du gouvernement fédéral. Je n'étais pas d'accord là-dessus. A mon avis, il s'agit là d'argent consacré au maintien de l'ordre dans la province, comme les autres sommes versées en vertu du contrat. Durant l'exercice actuel, la responsabilité des paiements est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, à raison de 56 p. 100 pour les provinces et de 44 p. 100 pour le gouvernement fédéral.